

M22M: Pour une Recherche sans précarité!

La néolibéralisation de l'université

Depuis plusieurs décennies, l'Université et le monde de la recherche connaissent un mouvement de *néolibéralisation*¹, passant d'un système de production de connaissances dans un contexte académique relativement autonome à un mode de production de connaissances à visée applicative. Cette évolution est marquée par une baisse des financements pérennes des établissements au profit de financements sur projet, par un pilotage de la science par les entreprises et les marchés financiers et par une utilisation dans le service public des pratiques de management issues du monde de l'entreprise (new public management). De plus en plus, tout est noté, classé, évalué: les individus (via le h-index), les revues scientifiques (via l'impact factor), les laboratoires et les universités (via le classement de Shanghai). En France, cette mutation est le fruit d'une succession de lois : loi Savary (1984), loi LRU (2007) et la toute récente LPR², qui est le dernier avatar de cette politique de privatisation de l'université et de la recherche. L'objectif de ces lois est une « mise au pas » et un contrôle des universités françaises par les pouvoirs politique et économique. Ces organisations, telles qu'elles se sont construites historiquement, sont des ovnis qui échappent au pouvoir, où se développe une pensée critique et réflexive sur ce dernier. L'objectif, derrière ces lois, est ainsi d'imposer une idéologie de l'entrepreneuriat, de soumission au marché, de compétition (entre les individus, laboratoires, universités). Ainsi, sous prétexte d'une « autonomie » des universités, l'État se désengage du financement des universités, les obligeant à chercher d'autres sources de revenus pour pouvoir survivre: financement sur projets via l'Agence nationale de la recherche (ANR), contrats avec des industriels, etc.

^{1 :} Pour mieux comprendre ce processus, voir notamment BONNEUIL, Christophe et JOLY, Pierre-Benoît, 2013. Sciences, techniques et société

²: https://www.youtube.com/watch?v=Ka0Ti7FU9Qo



La précarisation des jeunes chercheur·es

Dans ce contexte, les postes de chercheur·es et d'enseignant·es-chercheur·es titulaires se raréfient, créant une très forte compétition qui pousse les jeunes chercheur·es à enchaîner les contrats précaires (postdoc, ATER, vacataires, tenures tracks, etc.), ce qui suppose d'importantes contraintes personnelles (déménagements fréquents, etc.) et financières (salaires faibles voire dérisoires). Cette compétition acharnée pour quelques trop rares postes se fait au prix de leur temps de recherche, de la **détérioration de leur santé physique mentale** et de leur vie personnelle et familiale. S'ajoute à tout cela de vives attaques politiques vis-à-vis de la science, et en particulier un discrédit jeté sur les sciences sociales, qui sont considérées par certain·es dirigeant·es comme des productions idéologiques³. Comment pouvoir faire un travail intellectuel rigoureux si les jeunes chercheur es accaparé·es par des inquiétudes concernant notre survie matérielle, le lieu où l'on atterrira l'année suivante (voire le mois prochain), etc.? Comment garantir l'autorégulation par les pairs de la production scientifique - pierre angulaire du fonctionnement de la science -, s'il y a une ingérence des pouvoirs économiques, politiques, religieux, idéologiques sur l'agenda de la recherche et sur ses conclusions?

Repenser nos pratiques de la science

Pour nous, le rayonnement de la recherche n'est possible qu'à travers d'une recherche de qualité, coopérative et basée sur des principes d'éthique et d'intégrité scientifiques. Ainsi, nous souhaitons mener une réflexion sur les conditions d'un retour à l'autonomie de la science vis-à-vis des différents pouvoirs, tout en étant au service du bien commun et des citoyen·nes. Ainsi, nous nous opposons à ce que les financements de la recherche à l'Université de Pau soient réduits aux appels à projets, liés notamment aux grandes entreprises de l'énergie et de « l'environnement ». Nous sommes favorables à une science ouverte, permettant de diffuser au plus grand nombre les connaissances produites. Nous demanderons que l'UPPA développe une vraie politique de science ouverte à l'échelle locale, conformément au plan national pour la science ouverte⁴.

³ Songeons à un ministre qui présente les « thèses intersectionnelles » comme l'un des terreaux au terrorisme, ou à un ancien ministre qui disait qu'« Expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser ».

⁴ https://www.ouvrirlascience.fr/plan-national-pour-la-science-ouverte/



Dé-précariser les jeunes chercheur-es!

Nous souhaitons une recherche plus humaine, qui permette le respect de la dignité au travail. Cela passe par **une sortie du précariat des jeunes chercheur·es**, qui est devenu la règle à l'université. Cela passe par des mesures très concrètes que pourrait prendre l'Université pour faire cesser la précarité des doctorant·es et des jeunes docteur·es (propositions déjà avancées dans la tribune du 12 mai 2020 du collectif des chargé·es d'enseignement précaires à l'UPPA) :

- Concernant les vacataires :
 - Une mensualisation de paiement des vacations (conformément à la circulaire n°2017-078);
 - L'obtention de contrats de travail pour les vacataires ;
 - Une **transparence** de la part de la direction du Collège et de la Présidence dans le traitement des dossiers des vacataires ;
 - Un **remboursement partiel** (25 % ou 50 %) de l'abonnement de transport, en conformité avec la décision du Conseil d'État⁵;
- Concernant les autres types de postes précaires :
 - L'ouverture de postes pérennes, ou *a minima* de contrats d'ATER, en lieu et place des postes LRU qui sont indignes de l'Université publique ;
 - Une possibilité de renégociation au niveau local des garanties et des rémunérations offertes dans le cadre des contrats d'enseignement à durée déterminée (« contrats LRU ») proposés à l'UPPA. À l'échelle nationale, les salaires payés par les universités dans le cadre de CDD d'enseignement équivalant à un service de maître de conférences à 50 % s'étalent de 820 € net/mois à 1 980 € net/mois, tandis que les salaires concernant les CDD d'enseignement portant sur le double d'un service de maître de conférences (qualifiés de contrats à « 100 %») vont en moyenne de 1 460 € net/mois à 1 980 € net/mois. L'UPPA propose respectivement d'opter pour les montants mensuels d'environ 800 € et 1 600 € net.
- Et pour tous les doctorant·es :
 - Nous demandons une exonération des frais d'inscription pour les doctorant·es, a minima pour ceux devant soutenir entre janvier et mars (mais est-il normal de payer pour pouvoir travailler ?).
 - Nous demandons également une **réduction des effectifs** (n'excédant pas le seuil de 30 étudiant·es inscrit·es) des groupes de travaux dirigés, déjà nécessaire avant la crise sanitaire que nous traversons, et qui apparaît aujourd'hui indispensable.

Les 23 et 24 novembre, je vote pour une liste en faveur des jeunes chercheur·es, je vote M22M!